



Conseil communal de Gimel

**Conseil communal de Gimel**

**Séance du mercredi 14 septembre 2016**

**A 20h15 au foyer de la grande salle**

Présidence : M. Alain Bussard, Président

Excusé(e)s : Mme Christelle Debonneville, MM. Pascquale Ciaburri, Edgar Dieperink, François Marti, Pascal Renaud et John Reymond.

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint.

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2016
2. Adoption du procès-verbal du 29 juin 2016
3. Assermentation d'une conseillère
4. Communication du bureau
5. Préavis N° 06-2016 : « Adhésion au Groupement forestier de la Saubrette et adoption des statuts dudit groupement » – rapport de la commission
6. Préavis N° 07-2016 : « Construction d'un bâtiment scolaire – crédit d'étude » – rapport de la commission des finances
7. Préavis N° 08-2016 : Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2016-2021
8. Préavis N° 09-2016 : Détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2016-2021
9. Election de la commission de gestion
10. Informations de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.



### 1. Adoption du PV du 2 juin 2016

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son rédacteur.

### 2. Adoption du PV du 29.06.2016

Le PV du 29 juin est mis en approbation aujourd'hui car la Préfecture a accepté le fait qu'il soit discuté avec la nouvelle législature.

Le Président annonce 2 modifications à apporter :

A. En page 6, la réponse de P.Rezzonico à L.Guignard. Tout le paragraphe doit être remplacé par ce qui suit.

#### 1. Subventions des arbres-habitats :

- *En 2015, nous avons reçu un complément de la subvention pour les arbres marqués en 2014 (effet rétroactif) pour un montant de Fr. 60'300.-.*
- *En 2014 un fonds de réserve de Fr. 45'700.- est constitué sur les arbres-habitats. Et un complément de Fr. 20'400.- pour ceux marqués dans le Haut Jura (dans le périmètre du grand tétras).*

#### 2. Soins aux jeunes peuplements :

- *Travaux effectués en 2015 pour Fr.38'351.-*
- *Compte tenu que nous arrivons à la fin de la période de 4 ans de subventions du Canton, nous avons encaissé un montant de Fr.45'500.- pour des surfaces non traitées, mais considérées comme entretenues.*
- *Coupe sur le pâturage de la Sèche, nous avons reçu Fr.1'992.- soit 70 % du déficit d'exploitation, Pour les forêts protectrices, nous avons reçu un montant de Fr. 7'600.-*

B. En page 7, il faut supprimer la nomination de président qui suit le nom de François Marti. En effet, c'est la commission elle-même qui nomme un président.

Le PV est accepté avec trois abstentions, remerciements à sa rédactrice.

### 3. Assermentation d'une conseillère

Le Président prie Madame Sandra Delafontaine de bien vouloir s'avancer, après la lecture de l'art.5 du Règlement du Conseil communal, la conseillère prête serment.

### 4. Communication du bureau

- Le lundi 1<sup>er</sup> août, la population a répondu nombreuse à l'invitation pour la célébration de la fête nationale. Le Président remercie la société de tir et la fanfare.
- Le vendredi 19 août, les jeunes citoyens et nouveaux habitants ont été conviés à une présentation des autorités communales et à une description de nos sociétés locales.



## Conseil communal de Gimel

- Le samedi 20 août a eu lieu la fête au village. Le Président tient à remercier encore une fois les organisateurs et les animateurs de cette journée.
- Le mercredi 21 septembre aura lieu le traditionnel tir du Conseil.
- Le dimanche 25 septembre aura lieu la votation fédérale.
- Le samedi 1<sup>er</sup> octobre, l'ARCAM<sup>1</sup> organise une exposition. Elle est ouverte au public de 12h00 à 17h00 à Apples et vous propose de découvrir les projets en cours. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet : [www.arcam-vd.ch](http://www.arcam-vd.ch).
- Le mercredi 19 octobre, dans le cadre de l'Europarc, les habitants du Parc Jura Vaudois sont invités dès 15h00 au Centre sportif du Sentier. Une animation et un cortège y seront organisés. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet : [www.parcjuravaudois.ch](http://www.parcjuravaudois.ch).
- Une séance d'information facultative sur les usages et les droits des conseillers communaux sera organisée par la Municipalité et par le Président du Conseil communal. La date n'étant pas encore fixée, elle vous sera communiquée ultérieurement.

### **5. Préavis N° 06-2016 : « Adhésion au Groupement Forestier de la Saubrette et adoption des statuts dudit groupement » – rapport de la commission**

Le président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport

*Extrait : « [...] La question de regroupement des triages s'est posée en 2004, le revenu forestier et la rentabilité de l'exploitation des forêts s'étant notablement réduit. Le canton a demandé aux communes de se réorganiser.*

*Ce préavis a été étudié sous trois angles :*

*Aspect légal : pas d'obligation d'adhérer au groupement de la Saubrette. Nous pourrions rejoindre un autre groupement ou rester seul et louer les services d'un garde-forestier.*

*Aspect économique : L'adhésion générerait une meilleure mise en commun des moyens et des ressources, et permettrait une diminution des pertes. L'adhésion au groupement permettrait d'atteindre un seuil de rentabilité acceptable et une subvention de Fr. 5'000.- par an pendant quatre ans serait versée à notre commune.*

*Aspect organisationnel : L'adhésion permettra une meilleure répartition des tâches, une plus grande efficacité et flexibilité du personnel, une meilleure formation. Au final, notre commune et M. Martignier resteront aux commandes de nos forêts. »*

La parole est à l'assemblée. La parole n'est pas demandée.

---

<sup>1</sup> Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges



Le Président relit les conclusions.

« *CONCLUSIONS*

*En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :*

- *Vu le préavis municipal No 06-2016 ;*
- *Oùï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.*

*Décide :*

- *D'autoriser la Municipalité à adhérer au Groupement forestier de la Saubrette en acceptant les statuts dudit Groupement.*

*Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 mai 2016. »*

Le président le soumet au vote. Le préavis No 06-2016 est accepté avec une abstention.

Philippe Rezzonico : Remercie d'avoir accepté ce premier préavis de cette nouvelle législature.

**6. Préavis N° 07-2016 : « Construction d'un bâtiment scolaire – crédit d'étude » – rapport de la commission des finances**

Le Président informe qu'il y a une modification à apporter au préavis de la Municipalité. Le montant de l'intérêt annuel n'est pas de Fr. 5'000.- mais de Fr. 3'000.- .

Le président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport

*Extrait : « [...] Ce projet d'un coût estimé à environ Fr. 4'500'000. — doit voir le jour pour la rentrée scolaire d'août 2018.*

*Les intérêts et amortissements de cette construction seront pris en charge par l'ASSAGIE<sup>2</sup>.*

*Vœu : L'étude approfondie des besoins en chauffage pour l'ensemble du site du Marais doit impérativement être menée en parallèle à cet objet. »*

La parole à l'assemblée.

Jean-Luc Bignens : Est-il possible de connaître l'emplacement du futur collège ?

Laurent Guignard : Ces questions seront réglées lors de l'étude du projet. Mais il y a d'ores et déjà deux zones en vue : la zone plutôt Centre de Jeunes et la zone à l'arrière de l'établissement actuel.

---

<sup>2</sup> Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy



## Conseil communal de Gimel

Jeau-Jacques Clerc : Les portacabines vont-elles disparaître ?

Laurent Guignard : Actuellement, à part les classes de dessins et de musique, il n'y a pas d'autres cours dans ces portacabines. Elles sont exclusivement réservées au Centre de jeunes. Le nouveau bâtiment n'engendrera pas la suppression de celles-ci.

Jean-François Jacot : Dans les villages, y compris au Martinet, les classes vont disparaître. Est-ce qu'il y a suffisamment de places prévues pour accueillir tous ces élèves ? Les salles de gymnastique sont-elles suffisantes ? N'était-il pas possible de faire un peu de résistance afin que les classes restent dans les différents villages ?

Sylvie Judas : Une résistance a été faite pendant 5 ans. Mais l'ASSAGIE est revenue à la charge. La commune de Gimel est entrée en matière avec eux au mois de mai 2016. Une réaction était attendue des communes concernées par la fermeture de leurs classes, mais rien n'est ressorti de ce côté-là. Du coup, si la Commune de Gimel n'accepte pas cette construction, d'autres communes pourront l'accepter, car lorsqu'il s'agit de bâtiment scolaire dans le cadre de l'ASSAGIE les frais d'intérêts et d'amortissement pendant 30 ans sont inclus dans les comptes de cette dernière. De ce fait, une part importante de réflexion devait se faire à ce sujet. C'est encore l'ancienne Municipalité qui a présenté le préavis. Madame la Syndique regrette de devoir fermer le collège du Martinet. D'ailleurs, ce bâtiment va faire l'objet d'une étude afin de savoir de quelle manière il va être utilisé, c'est également le cas pour le Centre des jeunes. Il est évident que suffisamment de place a été prévue. L'ASSAGIE a fait une étude qui démontre qu'il y aura cette année un pic d'élèves dans les écoles, puis le nombre se stabilisera. Les nouveaux locaux seront adaptés au mieux aux futurs élèves.

Jeau-Michel Renaud : L'emplacement des actuelles portacabines n'était-il pas prévu pour la future place des bus ?

Sylvie Judas : L'étude porte également sur le déplacement de la place des bus et permettra ainsi de voir si oui ou non cette dernière devrait déborder. Si l'espace sur la route suffit, les portacabines resteront à l'endroit actuel. Dans le cas contraire, leur emplacement devra également être revu.

Sophie Debonneville : N'est-il pas plus judicieux d'intégrer d'ores et déjà le Centre des jeunes dans le projet, au lieu de devoir le construire après ?

Laurent Guignard : En ce qui concerne le Centre des jeunes, pour que les élèves se sentent intégrés à ce lieu et qu'ils se l'approprient, en quelques sorte, il doit être en dehors de l'école.

Jean-François Jacot : Le nombre de classes prévues sera très juste en fonction des classes qui vont être fermées dans les villages voisins.

Sylvie Judas : On a été approché par l'ASSAGIE dans un premier temps pour 10 salles de classes. Si on obtient le crédit d'étude des séances vont être organisées pour établir le cahier des charges complet.

Pierre-Yves Correvon : Rappelle que dans le préavis municipal l'inventaire des salles de classe a été noté.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions.



« **CONCLUSIONS**

*En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :*

- *Vu le préavis No 07-2016 de la Municipalité ;*
- *Où le rapport de la Commission des finances ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.*

*Décide :*

1. *D'accorder la demande de crédit de Fr. 250'000.- (montant arrondi) pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire ;*
2. *De l'autoriser à financer ce crédit pour un emprunt de Fr. 250'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché ;*
3. *D'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction ;*
4. *De prendre acte que ce crédit entraînera des charges d'exploitation annuelles d'un montant estimées à Fr. 3'000.-*

*Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 14 juin 2016. »*

Le président le soumet au vote. Le préavis No 07-2016 est accepté avec un avis contraire et deux abstentions.

Sylvie Judas : Madame la Syndique tient à remercier les conseillers de la confiance accordée. Selon le calendrier inscrit dans ledit préavis, un préavis sur le crédit de construction va être proposé en début d'année prochaine.

**7. Préavis N° 08-2016 : Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2016-2021**

Madame la Syndique : lit les conclusions du préavis municipal 08-2016.

Le Président demande à la Commission des finances de venir chercher l'enveloppe en fin de séance.

**8. Préavis N° 09-2016 : Détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2016-2021**

Madame la Syndique : lit les conclusions du préavis municipal 09-2016.

Le Président demande à la Commission des finances de venir chercher l'enveloppe en fin de séance.



## 9. Election de la commission de gestion

La commission est composée de 5 membres et de 2 suppléants.

Selon l'art.12 du Règlement du Conseil communal, cette élection a lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, l'élection peut être tacite.

La parole est à l'assemblée pour les 5 membres de la commission.

Daniel Egli : Informe que 4 des anciens membres de la commission se sont reproposés. Il s'agit de Mmes Valerie Theintz, Sandra Bourgeois et de MM.Pasquale Ciaburri et John Reymond.

Pierre-Yves Correvon : Présente M.Thierry Moix.

L'élection tacite des 5 membres est unanime.

Sont élus : Mmes Sandra Bourgeois et Valérie Theintz, MM. Pasquale Ciaburri, John Reymond et Thierry Moix.

La parole est à l'assemblée pour la nomination des 2 suppléants :

Nicolas Boillat : Présente Doris Christen.

Sandra Bourgeois : Présente Déborah Porret.

L'élection tacite des 2 suppléantes est unanime.

Sont élues : Mmes Doris Christen et Déborah Porret.

## 10. Informations de la Municipalité

Laurent Guignard :

- ASSAGIE : L'assermentation a eu lieu, M. Guignard a été nommé au Comité de Direction comme vice-président. M. Claude Philiponna a été nommé Président, il se joint à M. Guignard afin de remercier les conseillers de la décision prise concernant le préavis du bâtiment scolaire.
- Mme Cristina Mirante est la nouvelle Présidente du Conseil Intercommunal de l'ASSAGIE.
- Mme Valérie Merino De Tiedra est la nouvelle directrice de l'établissement Gimel-Etoy La doyenne responsable pour l'établissement de Gimel, est Mme Aurélie Bonani.
- L'ASSAGIE a organisé l'élection du Conseil d'établissement, afin de trouver des parents ou éventuellement des sociétés. Un appel est lancé aux éventuels intéressés.
- M. Guignard a pris la présidence du Conseil Intercommunal de l'ARASMAC<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay



Philippe Reymond :

- La Municipalité est très attentive à la mise en œuvre de la LAT<sup>4</sup>. Cette dernière a décidé de faire paraître un article dans la FAO<sup>5</sup> en prévenant les futurs entrepreneurs et propriétaires que le SDT<sup>6</sup> pourrait faire obstruction à l'aménagement de leurs terrains. Ceci permet de protéger la commune contre des éventuelles demandes d'indemnités en cas de refus du Canton de délivrer un permis de construire. Cependant, tout est mis en œuvre afin que notre village puisse évoluer dans l'harmonie et surtout qu'il puisse atteindre des dimensions respectables.

Anne-Laurence Berger :

- Annonce un nouvel arrivant au sein du Centre des jeunes, il s'agit de M. Tom Puipe, civiliste, que Mme Berger est ravie d'accueillir.

Sylvie Judas :

- Mme la Syndique a reçu des nouvelles concernant l'antenne Swisscom. Les choses ont évolué positivement : un emplacement a été trouvé. Les contrats sont en cours de signature et en principe la mise à l'enquête devrait se faire en début d'année prochaine.
- Un article concernant l'égagement des haies a été publié dans la FAO et dans le quotidien la Côte. Le délai fixé au 31 août a été repoussé au 30 septembre 2016.

## 11. Divers et propositions individuelles

La parole est à l'assemblée.

Pierre-Yves Correvon : L'ancien conseil, avant de terminer la législature, avait voté 2 préavis : un concernant l'extension de la conduite du gaz à la route de Longirod et l'autre concernant la réfection de la route de Bauloz. Il avait été informé que les travaux débuteraient après les vacances scolaires d'été, qu'en est-il ?

Sylvie Judas : Les travaux de la conduite de gaz vont démarrer tout prochainement, au vu du commencement du chantier « des halles » la semaine passée. Concernant la route de Bauloz, le dossier a été déposé chez le voyer pour un dernier contrôle. Une fois le feu vert donné, les travaux pourront commencer.

Cyril Messieux : Les travaux de la Saubrette sont terminés. Cependant, le pont n'a pas du tout été modifié. Qu'en est-il ? Va-t-il également subir des travaux ou le projet a-t-il été abandonné ? Les soubassements de la salle de sport viennent d'être refaits et il y a toujours des arbustes qui poussent aux abords de ces murs. Il serait judicieux de faire un nettoyage afin d'éviter que cela abîme les travaux effectués.

Philippe Rezzonico : Concernant le pont de la Saubrette, les travaux sont prévus.

Sylvie Judas : Pour répondre à la deuxième question de M. Messieux, les travaux seront entrepris d'ici le mois d'octobre, afin de mieux planter les arbustes pour que les enfants évitent de jouer au ballon contre les murs. Par la même occasion, la façade sera nettoyée.

---

<sup>4</sup> Loi sur l'aménagement du territoire

<sup>5</sup> Feuille des avis officiels

<sup>6</sup> Service du développement territorial



## Conseil communal de Gimel

Sébastien Debonneville : Les miroirs de circulation du bas du Village, à l'intersection Rolle-Aubonne, ont été changés mais donnent une très mauvaise vision de l'arrivée des véhicules.

Sylvie Judas : Ces miroirs ont été changés après avoir été accidentés. Mme la Syndique va faire le nécessaire auprès du Service technique afin de contrôler leur état.

Jean-Michel Renaud : La camionnette grill-poulet a changé trois fois de place. Le cuisinier utilise une génératrice, qui fait énormément de bruit. Ne serait-il pas possible de la remplacer par un câble électrique et de lui fixer un emplacement ?

Sylvie Judas : Mme la Syndique prend note de ce dérangement et discutera avec le propriétaire.

Jean-Claude Magnin : Il relève quelques problèmes concernant la traversée des batraciens, notamment le manquement de glissières en bordures des fossés, qui sont très profonds, comme indiqué sur les plans.

Philippe Rezzonico : Comme il s'agit d'un projet cantonal, la Commune ne peut pas se prononcer sur le déroulement des travaux. Le projet sera effectué telle que présenté lors de la mise à l'enquête. Cependant, il est possible de parler de ces désagréments avec le responsable du chantier.

Jean-Claude Magnin : Sans glissière et surtout en période hivernale c'est un peu dangereux au vu de la profondeur des fossés. Il en va de la sécurité des usagers.

Pierre-Yves Correvon : Pour rebondir sur les propos de M. Magnin, il est vrai que les fossés sont profonds, ce qui est extrêmement dangereux et on va au-devant d'une catastrophe. Ceci demande une interpellation au niveau du chantier ainsi qu'au Département concerné de l'Etat. D'autre part, ce projet se veut écologique en construisant des tunnels pour les amphibiens, mais ces derniers viennent du nord de l'Allemagne et sont transportés par des camions polonais et lettons. C'est dommage que ce genre de travaux ne soit pas attribué aux entreprises locales.

Sylvie Judas : Mme la Syndique est d'accord avec les propos de M. Correvon, mais rappelle que c'est les lois du marché public.

Jean-Claude Magnin : La déchetterie ne permet pas le recyclage du plastique. Il existe une nouvelle usine à Grandson qui traite ce genre de matière. Quelles seraient les possibilités pour la Commune de Gimel ?

Sylvie Judas : Mme la Syndique rappelle que le traitement du plastique est une méthode difficile et compliquée. Pour le moment, il n'y a pas eu de réflexion de la part de la Municipalité sur le traitement du plastique. Des recherches avaient été entreprises auparavant mais les méthodes étaient tellement complexes que cette idée avait été abandonnée. Mme la Syndique dit ne pas connaître le fonctionnement d'aujourd'hui et va se renseigner sur cette nouvelle usine.

Jean-Claude Magnin : Concernant la réfection de la route de Bauloz, est-ce que ces travaux vont être mis à l'enquête ?

Sylvie Judas : Ces travaux sont en train d'être contrôlés par le voyer, mais ils ne seront pas mis à l'enquête. Ce sont des travaux d'entretien, il n'y a pas de modifications des tracés.



## Conseil communal de Gimel

Eric Marchese : Indique que ces travaux sur la route de Bauloz ont déjà été mis à l'enquête.

Jean-Claude Magnin : N'a pas vu de mise à l'enquête.

Sylvie Judas : Ce dossier a été préparé par la commission permanente des routes. Il a été présenté au Conseil communal. Le crédit a été voté. Il devait être mis à l'enquête publique mais le voyer nous a informés qu'il n'était pas nécessaire de le faire.

La parole n'est plus demandée.

Le Président informe des dates des prochains conseils : le mercredi 26 octobre et le vendredi 2 décembre 2016.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de cette séance.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h15.

Le Président

La secrétaire

Alain Bussard

Melissa Gonçalves